

AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement n° 1045

Avis public est donné par la soussignée, directrice du service du greffe et greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1045 autorisant les travaux de réfection de divers bâtiments municipaux et décrétant un emprunt de 500 000 \$ pour en payer le coût a été adopté par le Conseil municipal le 14 février 2023 et modifié par la résolution 2023-04-139 le 11 avril 2023.

Le règlement numéro 1045 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 19^e jour du mois d'avril 2023.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Directrice du service du greffe et greffière